



Le label pour les outils de calcul de la dose prévisionnelle d'azote



Pour qui ?

1. Editeurs d'outils PPF
2. Agriculteurs
3. Conseillers

Objectifs

La démarche de labellisation est une **démarche volontaire** et réponds à **3 objectifs** :

1. **Clarifier l'offre** de conseil auprès des agriculteurs et des conseillers en identifiant les outils conformes à la méthode COMIFER
2. **Vérifier que ces outils respectent un certain nombre d'exigences**, constituant les principes du COMIFER
3. **Accompagner les éditeurs pour améliorer la qualité et la précision de leurs outils** en les testant sur des situations culturales types

Outils concernés ?

- Tous les types d'outils de calcul de dose prévisionnelle d'azote (logiciel, application web, tableur)
- Utilisés sur cultures annuelles et prairies

La durée de validité du label est de 3 ans.

Cette attribution est faite à l'échelle d'une ou plusieurs anciennes régions administratives .

Pourquoi ?

- Afin de promouvoir des outils de calcul performants, le COMIFER, en partenariat avec le Réseau Mixte Technologique « Fertilisation et Environnement »*, et avec l'accord du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et du Ministère de la Transition Ecologique, a créé et gère depuis 2019 le label Prev'N **garantissant la conformité des outils de calcul de dose prévisionnelle d'azote à la méthode COMIFER.**
- La mise en œuvre nationale de la Directive Nitrates, en particulier de la mesure relative à la limitation des fertilisants azotés afin de **garantir l'équilibre de la fertilisation**, soulève la question du **statut des outils de calcul de la dose prévisionnelle d'azote**. En effet, les arrêtés référentiels régionaux stipulent que les doses totales prévisionnelles doivent être calculées soit selon les annexes des arrêtés soit avec un outil qui « doit être **conforme à la méthode du bilan telle que développée par le COMIFER** ».
- Un audit réalisé par un organisme indépendant, OCACIA, permet d'assurer la conformité des outils au cahier des charges.

*Devenu en 2020 le Réseau Mixte Technologique BOUCLAGE (Recyclage, Fertilisation et impacts environnementaux)

17 outils labellisés au 1^{er} janvier 2024



Outil	Editeur	Version	Cultures	Régions
Ax'Azote	AXEREAL	2.0	Cultures Annuelles	Centre Val de Loire ; Île-de-France.
Azofast	Eurofins Galys	3.0	Cultures Annuelles	Auvergne-Rhône Alpes ; Bourgogne-Franche Comté ; Bretagne ; Centre-Val de Loire ; Grand-Est ; Hauts-de-France ; Ile-de-France ; Normandie ; Nouvelle Aquitaine excepté la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne ; Occitanie ; Pays-de-la-Loire.
Azofert	LDAR	2.1.16	Cultures Annuelles	Auvergne-Rhône Alpes ; Bourgogne-Franche Comté ; Bretagne ; Centre-Val de Loire ; Grand-Est ; Hauts-de-France ; Ile-de-France ; Normandie ; Nouvelle Aquitaine excepté la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne ; Occitanie ; Pays-de-la-Loire.
CERE D'OC	AGRO D'OC union des CETA d'OC	2	Cultures Annuelles Prairies	Nouvelle Aquitaine excepté la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne ; Occitanie excepté l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées Orientales ; Pays-de-la-Loire.
CET'AZOTE 36	CETA Champagne Berrichonne	1.1	Cultures Annuelles	Centre-Val de Loire
Epiclès	SMAG	1.5	Cultures Annuelles Prairies	Auvergne-Rhône Alpes ; Bourgogne-Franche Comté ; Bretagne ; Centre-Val de Loire ; Grand-Est ; Hauts-de-France ; Ile-de-France ; Normandie ; Nouvelle Aquitaine excepté la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne ; Occitanie ; Pays-de-la-Loire.
Exo.expert	Exo.expert	1	Cultures Annuelles	Auvergne Rhône Alpes ; Bourgogne-Franche-Comté excepté Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort ; Centre-Val de Loire ; Grand-Est ; Hauts-de-France ; Normandie ; Nouvelle Aquitaine excepté la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne ; Occitanie
FertiWeb Basic	AUREA	1.9	Cultures Annuelles Prairies	Auvergne-Rhône Alpes ; Bourgogne-Franche Comté ; Bretagne ; Centre-Val de Loire ; Grand-Est ; Hauts-de-France ; Ile-de-France ; Normandie ; Nouvelle Aquitaine excepté la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne ; Occitanie ; Pays-de-la-Loire.
FertiWeb Technic	AUREA	1.9	Cultures Annuelles Prairies	Auvergne-Rhône Alpes ; Bourgogne-Franche Comté ; Bretagne ; Centre-Val de Loire ; Grand-Est ; Hauts-de-France ; Ile-de-France ; Normandie ; Nouvelle Aquitaine excepté la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne ; Occitanie ; Pays-de-la-Loire.
Geocesar	Laboratoire Cesar	071220220800	Cultures Annuelles	Auvergne-Rhône Alpes ; Bourgogne-Franche Comté.
Geofolia	ISAGRI	10.50	Cultures Annuelles Prairies	Auvergne-Rhône Alpes ; Bourgogne-Franche Comté ; Centre-Val de Loire ; Grand-Est ; Hauts-de-France ; Ile-de-France ; Normandie ; Nouvelle Aquitaine excepté la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne ; Occitanie ; Pays-de-la-Loire.
MesParcelles	Chambres d'Agriculture France	143	Cultures Annuelles Prairies	Nouvelle-Aquitaine excepté les Deux-Sèvres, la Vienne, la Charente, La Charente-Maritime, la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne.
Outil PPF GRCETA	GRCETA-SFA	2023	Cultures Annuelles Prairies	Nouvelle-Aquitaine excepté les Deux-Sèvres, la Vienne, la Charente, La Charente-Maritime, la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne. (uniquement sur sols sableux)
Réglette Azote Colza	Terres Inovia	2.2	Colza	Auvergne-Rhône Alpes ; Bourgogne-Franche Comté ; Bretagne ; Centre-Val de Loire ; Grand-Est ; Hauts-de-France ; Ile-de-France ; Normandie ; Nouvelle Aquitaine excepté la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne ; Occitanie ; Pays-de-la-Loire.
Scan Azote	Chamb. Agri. Indre	SCAN-AZOTE(V1)2019	Cultures Annuelles	Centre-Val de Loire excepté l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher, le Loiret, l'Indre-et-Loire.
Sud'Azote	Wiuz	1.0	Cultures Annuelles Prairies	Nouvelle Aquitaine excepté les Deux-Sèvres, la Vienne, la Charente, La Charente-Maritime, la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne ; Occitanie excepté l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées Orientales
Wiuz Fertil	Wiuz	3.3	Cultures Annuelles Prairies	Auvergne-Rhône Alpes ; Bourgogne-Franche Comté ; Bretagne ; Centre-Val de Loire ; Grand-Est ; Hauts-de-France ; Ile-de-France ; Normandie ; Nouvelle Aquitaine excepté la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne ; Occitanie ; Pays-de-la-Loire.

Un **comité de labellisation** indépendant se réunit **deux fois par an** et prend acte de l'avis d'OCACIA et décide de l'attribution du label. Il est constitué de différents acteurs et est régi par un **règlement intérieur garantissant son impartialité**.

Descriptif des étapes, liste des documents, outils, et FAQ consultables sur le site du Comifer / rubrique label Prevo'N